

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2025

PRESENTS : Messieurs A. VERNISSE – D. QUEZET – P.WUILLEMIN – J.J. COMBARET –
Mesdames : L. BISCHOFF - V. BONNEMOY - D. DEVAUX - O. TIERSONNIER - R. POUPELIN.

Excusés : N. CERCLÉ et S. GUYOT.

Pouvoir : S. GUYOT à D. QUEZET

Le compte rendu de la séance du 4 Novembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

Informations données par Monsieur Le Maire.

- Adressage qui s'est terminé fin décembre, les plaques de rues sont posées..
- CCAS : colis distribués et repas.
- Carte scolaire établie ; pas de fermeture de classe pour notre RPI.
- Plantation de haie qui a eu lieu le 25 janvier 2025.
- Bilan établie par la gendarmerie pour notre commune.
- Bilan camping des 2 dernières années.

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - COMMUNE

Le compte financier unique est un compte commun entre la commune et la trésorerie de Moulins. Il est présenté à l'assemblée et mise au vote par le doyen d'âge.

- un excédent de fonctionnement de	232 799,52 €
- un déficit d'investissement de	- 22 047,26 €
Résultat de clôture :	210 752,26 €

AFFECTATION DU R ESULTAT « CFU COMMUNE »

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats 2024 au budget 2025

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - ASSAINISSEMENT

Le compte financier unique est présenté à l'assemblée et mise au vote par le doyen d'âge.

- un excédent de fonctionnement de	29 510,09 €
- un excédent d'investissement de	12 952,33 €
Résultat de clôture :	42 462,42 €

AFFECTATION DU R ESULTAT « CFU ASSAINISSEMENT »

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats 2024 au budget 2025

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 – BAR RESTAURANT

Le compte financier unique est présenté à l'assemblée et mise au vote par le doyen d'âge.

- un excédent de fonctionnement de	25 879,06 €
- un déficit d'investissement de	9 560,00 €
Résultat de clôture :	16 319,06 €

AFFECTATION DU R ESULTAT « CFU BAR RESTAURANT »

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats 2024 au budget 2025

ACQUISITION TRACTEUR.

Monsieur Le Maire rappelle aux membres que le tracteur Claas acquis en 2005 devient vétuste et nécessite de plus de plus souvent des réparations importantes.

Il a été décidé de le remplacer. Les membres de la commission travaux ont sollicité 5 entreprises, après avoir étudié minutieusement toutes les propositions, en prenant en compte les critères techniques et financiers, il a été décidé de retenir la proposition faite par l'Ets Tissier de Boucé pour un tracteur Deutz avec quelques équipements pour un prix total de 79 440,00 € TTC.

Cette entreprise accepte de reprendre le tracteur claas en l'état pour un montant de 20 000 € qui sera déduit de la facture. Les membres, à l'unanimité, approuvent ce choix et décident que cet achat soit fait rapidement.

REVISION DES TARIFS COMMUNAUX POUR 2025.

Les membres à l'unanimité décident de :

- d'augmenter la taxe d'assainissement à 1,50 € mais de maintenir la part fixe à 25 € et de fixer la taxe de raccordement à 580 €.

Les autres tarifs pour la taxe d'aménagement, salle polyvalente et cimetière restent inchangés.

REFECTION DE FOSSES.

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de faire réaliser des fossés. Un devis a été réalisé par l'entreprise Jacquet de Thionne, il s'élève à la somme de 5 700,00 € HT soit 6 840,00 € TTC pour 3 kms de fossés. Les membres à l'unanimité décident d'approuver le devis et de faire réaliser ces travaux.

CONVENTIONS.

A l'unanimité, les membres ont approuvé les conventions suivantes :

- Convention cadre partenariat 2024/2027 entre le Centre Social e Jaligny / Neuilly et les communes.
- Convention d'adhésion à la fourrière pour animaux de Brugheas.
- Convention d'adhésion au service médecine préventive du CDG03.
- Approbation des statuts modifiés de l'ATDA.

ADRESSAGE ET NUMEROTATION

Les membres de la commission « Adressage » ont présenté au conseil municipal le travail réalisé, le conseil, à l'unanimité, a validé les nouvelles appellations des voies.

POSTE ATSEM A L'ECOLE MATERNELLE DU RPI

M. Le Maire rappelle à l'assemblée que suite au départ d'Emelyne Sourieux qui assurait les fonctions d'Atsem à l'école maternelle, il convient de la remplacer à compter du 1^{er} Mars 2025.

La déclaration de vacance d'emploi a été faite, et après étude des candidatures, il a été décidé de recruter Mme Cécile Chatelier, Atsem principal de 1^{ère} classe titulaire, 32 heures hebdomadaire, par voie de mutation, à compter du 1^{er} Mars 2025.

EVOLUTION DU POSTE DE LA SECRETAIRE DE MAIRIE.

M. Le Maire informe l'assemblée que suite à une nouvelle organisation du service du secrétariat de mairie et de l'agence postale, et afin de développer la communication au sein de la commune, il a été décidé de proposer à la secrétaire de mairie une augmentation de 4 heures hebdomadaires de travail.

PROJET ITINERAIRE PEDESTRE.

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal avoir reçu un courrier reçu de la Communauté de Communes sur l'élaboration d'itinéraires pédestres en collaboration avec le Département. Cet itinéraire passera également sur les communes de Chavroches et Varennes sur Têche.

Il est nécessaire que chaque commune concernée accepte de prendre en charge la gestion et l'entretien. Une convention de partenariat sera établie entre la Communauté de Communes et la Commune.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance du projet d'itinéraire pédestre, donne un avis favorable à cette demande.

ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES.

Mr Le Maire fait part à l'assemblée d'une liste de créances irrécouvrables qu'il serait nécessaire d'admettre en non-valeur car tous les recours possibles ont été épuisés.

Le montant des créances s'élève à 315,00 € et concerne le budget principal de la commune.

SUBVENTION IFI 03

M. Le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu un courrier du Centre de Formation d'Apprentis IFI03 pour l'adhésion de notre commune en participant à une subvention de 46 € par apprentis.

Deux enfants domiciliés à Trézelles sont concernés par la formation en alternance, le conseil municipal à l'unanimité décide de verser la somme de 92 € soit (46 € x 2).

Délibération prise si besoin de payer la facture d'achat du tracteur avant le vote du budget au 15 avril 2025.

REGLEMENT FACTURES D'INVESTISSEMENT : OUVERTURE DE CREDIT.

Le Maire informe les membres que conformément à l'article L1612-1 du Code Général des collectivités territoriales, et considérant qu'il est nécessaire de procéder rapidement au remplacement du tracteur communal une autorisation budgétaire est proposée au Conseil Municipal pour autoriser Monsieur Le Maire à engager, liquider et mandater la dépense d'investissement par anticipation du vote du budget primitif dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2024.

L'ouverture de crédit est de 80 000,00 €. Ces crédits seront repris au budget 2025.

Fin de la séance à 22 heures.